

Partiellement protégé selon les nouvelles [normes de l'INSPQ](#) :

- Vacciné 3 doses ou 2 doses depuis plus de 7 jours ou une dose de Johnson et Johnson depuis plus de 14 jours
- Épisode COVID depuis moins de 6 mois
- Épisode COVID depuis plus de 6 mois et une dose de vaccin depuis plus de 7 jours

Non protégé selon les nouvelles normes de l'INSPQ : toutes autres situations non décrites ci-dessus.

****Les personnes ayant eu la COVID il y a moins de 90 jours ne sont pas retirées du travail et ne doivent pas se faire dépister. Toutefois, il est possible que le service santé communique avec elles, afin d'évaluer leur situation.**

***Le directeur ou le directeur adjoint pourra faire une demande selon la trajectoire de la DGSP018 pour un retour précoce en cas de bris de service pour les isolements prévus de 10 jours.

Contact à risque avec une personne ayant la COVID
(à moins de 2 mètres, plus de 10 minutes cumulatives et sans port du masque)

🖨️ *Complétion du formulaire du Centre d'assistance COVID*

Contact domiciliaire
(membre vivant à la même adresse)

Contact communautaire ponctuel

Travailleur partiellement protégé (*voir encadré), sans condition d'immunosuppression et non enceinte ET faisant partie de la liste des titres d'emploi et des secteurs identifiés (DGSP 018)?

Travailleur partiellement protégé (*voir encadré) et sans condition d'immunosuppression

Travailleur non protégé (*voir encadré) ou avec condition d'immunosuppression

NON

OUI

Retrait du travail jusqu'à la réception d'un résultat de dépistage négatif

Retrait du travail jusqu'à la réception d'un résultat de dépistage négatif

Retrait du travail ou télétravail pour 10 jours à partir du début des symptômes du contact

- Maintien au travail avec respect strict des mesures PCI
- Auto-isolement au travail pour 10 jours
- Dépistage par TAAN labo le plus tôt possible ET aux 3 jours jusqu'à 10 jours (J3-6-9)
- Autosurveillance des symptômes pour 14 jours
- 🖨️ *Complétion du formulaire du Centre d'assistance COVID si symptômes*

- Autosurveillance des symptômes pour une durée totale de 14 jours
- Dépistage par TAAN labo le plus tôt possible ET aux 3 jours jusqu'à 10 jours (J3-6-9)
- Code Qocas applicable (sauf si possibilité de faire du télétravail)

- Autosurveillance des symptômes pour une durée totale de 14 jours
- Dépistage par TAAN labo le plus tôt possible ET aux 3 jours jusqu'à 10 jours (J3-6-9)
- Code Qocas applicable pour l'absence (sauf si possibilité de faire du télétravail)

Retour au travail suite à la réception d'un premier résultat de dépistage négatif

Auto-isolement au travail pour 10 jours

Retour au travail suite à la confirmation du centre d'assistance COVID